Philippe et Castaner défendent l'exception faite pour les retraites des policiers

15/12/2019 à 11h33



Les policiers garderont leur régime dérogatoire de retraite, a confirmé ce samedi 14 décembre aux syndicats le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner. Le locataire de la place Beauvau l'a fait dans un courrier que l'Agence France Presse a pu consulter.Le Premier ministre a assuré que la conservation du régime dérogatoire de retraite dans la police n'était pas une infraction au "système universel" vanté par son gouvernement.

"*Dès lors qu'ils occupent des fonctions régaliennes de protection de la population*" et "*compte tenu des dangers auxquels ils sont exposés*", les policiers continueront à "*bénéficier des dérogations à l'âge de départ à la retraite*", a écrit le ministre.

Les syndicats étaient montés au créneau depuis plusieurs jours, craignant que ces avantages ne soient réservés aux seuls fonctionnaires directement exposés à des risques, excluant ceux qui occupent par exemple des fonctions administratives. […]

Dans sa lettre, le ministre de l'Intérieur assure également

aux syndicats que la bonification spéciale dite “du cinquième” ou “quinquennale”, qui leur offre une annuité (quatre trimestres) de cotisation tous les cinq ans, sera “remplacée par une sur-cotisation du ministère de l’Intérieur”.